

Mémorial  Memorial
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, 7 avril 1923.

ANNEXE N° 4.

Samstag, 7. April 1923.

Expropriation pour cause d'utilité publique. — Extrait.

Il appert d'un exploit du ministère de l'huissier Geib de Luxembourg, en date du 29 mars 1923, qu'à la requête de:

1° la société anonyme des Acieries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, ayant son siège social à Luxembourg, représentée par le président de son conseil d'administration M. Gaston Barbanson, maître de forges, domicilié à Beggen-lez-Luxembourg;

2° la société Métallurgique des Terres Rouges, ayant son siège à Luxembourg, représentée par le président de son conseil d'administration M. Eugène Schneider, maître de forges, domicilié à Paris, 42, rue d'Anjou.

Pour lesquelles sociétés requérantes est constitué et occupera M^r Robert Brasseur, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Assignation a été donnée au sieur Pierre-Paul Kayser, correspondant commercial, demeurant à Londres, S. N. 2, Esq. 13 Hayter Road.

A comparaître le mercredi, 18 avril 1923, à 9 heures du matin, devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, au palais de justice à Luxembourg, pour:

Attendu que par arrêté grand-ducal, en date du 23 janvier 1923, l'établissement d'une ligne électrique de Bel-Val à Dommeldange pour l'approvisionnement de la ville de Luxembourg en énergie électrique, a été déclarée d'utilité publique;

Attendu que par arrêté ministériel, en date du 1^{er} février 1923, déclarant cessibles pour cause d'utilité les parcelles à emprendre aux dites fins, les sociétés requérantes ont été autorisées à en poursuivre conjointement l'expropriation;

Attendu que les sociétés requérantes n'étant pas parvenues à s'entendre aimablement avec l'assigné et ses co-propriétaires au sujet de la construction de la dite ligne électrique, a fait déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, où l'assigné pourra en prendre connaissance s'il le juge convenir, les susdits arrêtés grand-ducal et ministériel ainsi que le plan indicatif des travaux et des parcelles à exproprier, ensemble les pièces de l'instruction administrative.

Attendu que parmi les parcelles à emprendre pour la construction de la dite ligne électrique figurent les suivantes:

Commune d'Esch-s.-Alz.

a) 1 are 12 centiares, à emprendre dans un pré, sis lieu dit « In Sommet », section A, n^{os} 2224/190 du cadastre, contenant 17 ares 40 centiares;

b) 1 are 88 centiares, à emprendre dans un pré, sis même lieu dit, section A, n^o 2311 du cadastre, contenant 23 ares 70 centiares;

c) 68 centiares, à emprendre dans un pré, sis même lieu dit, section A, n^o 2252 du cadastre, contenant 24 ares,

appartenant à l'assigné indivisément avec Nicolas, Susanne et Julie les Kayser d'Esch-s.-Alz.;

Attendu que les sociétés requérantes offrent à l'assigné et à ses co-intéressés qui ont été assignés séparément, pour les indemniser du chef de cette expropriation, la somme de 200 fr. par are, faisant pour les trois emprises ci-dessus la somme de fr. 736;

Attendu que les sociétés requérantes demandent acte qu'elles ne s'opposent pas à ce que les parcelles à entreprendre ne soient pas expropriées en toute propriété, mais simplement grevées d'une servitude de passage aérien, à titre définitif et irrévocable et que dans cette éventualité l'offre des sociétés requérantes se trouve ramenée aux bases d'indemnité qui ont rencontré l'adhésion des propriétaires qui ont traité de gré à gré avec les sociétés requérantes dans le sens de la création d'une simple servitude de passage sur une largeur de 4 mètres, savoir: 2,50 fr. par mètre de parcours.

En conséquence l'assigné et ses copropriétaires voir dire que les formalités prévues par la loi pour parvenir à l'expropriation pour cause d'utilité publique des trois parcelles décrites ci-dessus, sont remplies, voir donner acte aux requérantes des offres par elles faites et en cas de refus de la part des assignés de les accepter, voir dire qu'il sera procédé au règlement judiciaire des indemnités auxquelles ils prétendent avoir droit; à cet effet voir désigner trois experts avec mission de visiter les lieux et de procéder à la juste évaluation des emprises dont s'agit; voir ordonner provisoirement pour cause d'urgence fondée sur l'impérieuse nécessité d'achever au plus vite les travaux d'où dépend l'approvisionnement de la ville de Luxembourg en énergie électrique, la mise en possession des parties poursuivantes, à charge par elles de consigner préalablement la somme offerte, voir dire que les sociétés requérantes ne s'opposent pas à ce que les parcelles à entreprendre ne soient pas expropriées en toute propriété, mais simplement grevées d'une servitude de passage aérien sur une largeur de 4 mètres, à titre définitif et irrévocable, moyennant un prix d'unité de 2,50 fr. le mètre courant de câble.

Voir statuer sur les dépens en conformité de l'article 39 de la loi du 17 décembre 1859.

Pour extrait conforme.

L'avoué poursuivant,
Robert Brasseur.

Extraits du registre aux firmes publiés en exécution de l'art. 2 de la loi du 23 décembre 1909.

Arrondissement de Luxembourg. — Section A.

Inscriptions:

N° 3981. — *Luxen Susanne*, épicerie, Hollerich-Luxembourg. — Du 24 février 1923.

N° 3982. — *Modes Weyrich*, Esch-s.-Alz. — Exploitante: Catherine Weyrich, épouse Jean Schaack, Esch-s.-Alz. — Du 28 février 1923.

N° 3983. — *Anne Charpantier*, modes, Rumlange. — Du 8 mars 1923.

N° 3984. — *Fréd. Heinz-Charpantier*, épicerie, Rumlange. — Du 8 mars 1923.

N° 3985. — *Librairie, papeterie Brück*, Luxembourg, Grand'rue 19. — Exploitant: Paul Brück. — Du 5 mars 1923.

N° 3986. — « *Novelty* », *Charles Lozet*, lingerie, chemiserie, à Esch-s.-Alz. — Du 12 mars 1923.

N° 3987. — *Marguerite Kayser*, épouse séparée de biens Henri Licker, menuiserie mécanique, à Dudelange. — Du 14 mars 1923.

N° 3988. — *Grand Garage Ennen frères*, Auguste Ennen, succr. — Exploitant: Auguste Ennen, mécanicien et loueur de voitures à Hollerich. — Du 24 mars 1923.

Modifications:

N° 1033. — Désignation changée en « Hôtel des

voyageurs » au lieu de « Hôtel Kimmel ». — Du 24 février 1923.

N° 606. — Actuellement *Jean-Pierre Weyland*, coiffeur à Luxembourg. — Du 14 mars 1923.

N° 3813. — Actuellement *Consum Populaire Pierre Hallo*, Hollerich. — Du 14 mars 1923.

N° 106. — Actuellement *Maison de blanc Beffort-Bandermann*, succr. N. Hertz, Luxembourg. — Du 16 mars 1923.

N° 3757. — Actuellement *Café du Vélodrome*, propr. Edouard Wampach, Luxembourg, route de Merl. — Du 22 mars 1923.

Radiations:

N° 3922. — *Nicolas Massard*, imprimeur, Differdange. — Rayée le 13 mars 1923.

N° 3977. — « *Au Tailleur moderne, Paul Fischer* », Luxembourg. — Rayée le 21 mars 1923.

Section B.

Inscriptions:

N° 652. — *Les Viticulteurs réunis de la Moselle*, Société anonyme, siège social à Remerschen, exploitation de vignobles, vinification, achat et vente de tous les vins de la Moselle luxembourgeoise.

Capital: 600.000 fr.

Conseil d'administration: Nicolas Muller, pro-

priétaire à Remerschen, président; Gaston Jouin, négociant à Bruxelles; Charles Morbion, négociant à Anvers; Alph. Schallier, administrateur de société à Anvers.

Acte de société publié au n° 6 du Recueil spécial du *Mémorial* de 1923.

N° 653. — *Lang et Poeckes*, à Keispelt. — An- und Verkauf von allen Holzarten sowie Waldungen, Herstellung aller Bedarfsgegenstände aus Holz und Uebnahme von allen das Wagnerhandwerk betreffenden Arbeiten.

Jos. Lang, Michel Lang, beide Wagner zu Keispelt, und Heinrich Poeckes, Ackerer zu Meispelt, Gesellschafter.

Jos. Lang vertritt die Gesellschaft vor Gericht. — Du 14 mars 1923.

N° 654. — « *Algelix* », société luxembourgeoise d'alimentation générale, à Luxembourg.

Capital: 460.000 fr.

Conseil d'administration: MM. Eug. Hippert-Reuter, négociant à Dudelange, François Hippert, négociant à Dudelange, Henri Ries, négociant à Luxembourg, et Henri Kremer, négociant à Esch-s.-Alz. — Eug. Hippert traite toutes affaires au-dessous de 50.000 fr.

Gestion journalière: Eug. Hippert et H. Ries. — Du 17 mars 1923.

N° 655. — « *Aux Tailleurs modernes* », Koloman Szabo, Paul Fischer et Geysa Molnar, tailleurs d'habits à Luxembourg, Avenue de la Gare, associés avec un capital de 1000 fr. — Du 21 mars 1923.

Modifications:

N° 1. — *Banque Internationale*, Luxembourg. M. Nic. Stein est nommé directeur de l'agence d'Esch-s.-Alz.

Il a la signature collective pour cette agence et pour le bureau de Dudelange. — Du 30 décembre 1922.

N° 422. — *Banque Belgo-Luxembourgeoise*.

M. Jean Hoffmann de Schiffange a été autorisé à engager la succursale de Luxembourg ainsi que les agences d'Esch-s.-Alz. et de Grevenmacher, conjointement avec un des porteurs de procuration. — Du 6 janvier 1923.

N° 474. — *Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.-Ingbert-Rumelange « Hadir »*.

Procuration collective est donnée à M. J.-P. Welter, employé à la direction générale pour chèques

et ordres de paiement, et la correspondance etc. — Du 25 janvier 1923.

N° 36. — *Aciéries Réunies Burbach-Eich-Dudelange « Arbed »*.

Procuration générale collective pour toutes les affaires a été conférée à MM. Alphonse Nickels, secrétaire général à Luxembourg, et Albert Calmes, secrétaire général à Luxembourg. — Du 25 janvier 1923.

N° 501. — *Banque d'Alsace et de Lorraine*.

Sont nommés à l'agence de Luxembourg: M. Marie Besch, fondé de pouvoir; MM. Pierre Schwachtgen et Paul Bosseler, mandataires spéciaux. — Du 26 janvier 1923.

N° 167. — *Société Métallurgique de Bissen*.

Conseil d'administration: MM. Jean Delori à Gentbrugge; Léon Peltrène à Gentbrugge; N. Mabilie à Fontaine-L'Évêque; Aloyse Meyer, directeur général à Luxembourg; Eug. Heynen, directeur de l'Arbed à Esch-s.-Alz. — Du 27 janvier 1923.

N° 608. — « *Translux* ».

Le capital est porté à 250.000 fr. — Du 28 février 1923.

N° 94. — *Brück sœurs*, Luxembourg.

Firme passée en une raison individuelle, voir n° 3985, section A. — Du 5 mars 1923.

N° 474. — *Hadir*, Luxembourg.

Procuration collective générale, limitée aux affaires de la division de St. Ingbert à M. Armand Rodomel, ingénieur en chef avec les autres fondés de pouvoirs.

Procuration collective au sens du § 54 du code de commerce allemand à MM. Ch. Woll, Jacques Meyer, Adam Jung, Jos. Uhl, Jean Audige et Georges Jung, employés à la division de St. Ingbert. — Du 15 mars 1923.

N° 66. — *Diaperies de Schleifmuhl*.

M. Arnold Pleyers ne fait plus partie de la Direction. — Du 16 mars 1923.

Radiations:

N° 294. — *Grand Garage Union, Ennen frères*, Luxembourg-gare. — Rayée le 2 mars 1923.

N° 603. — *Industrie de bois J. Schwartz et Cie* à Niedercorn. — Rayée le 15 mars 1923.

N° 613. — *Emile et Nic. Kill* à Bascharage. — Exploitation de fonderie de cuivre. — Rayée le 21 mars 1923.

M. Alphonse Urbany, avocat-avoué à Luxembourg, est nommé liquidateur. — Du 21 mars 1923.

Arrondissement de Diekirch. — Section A.

Inscriptions:

N° 1562. — *Café Joseph Hamen*, Ingeldorf. — Café. — Exploitant: Hamen Joseph à Ingeldorf. — Du 25 février 1923.

N° 1563. — *Théodore Hufler-Feith*, Diekirch. — Epicerie, mercerie, bonneterie, manufactures, laines. — Exploitant: Hufler Théodore à Diekirch. — Du 5 mars 1923.

N° 1564. — *Reckinger-Gerling*, Diekirch. — Peintre-décorateur, couleurs, huiles, vernis, papiers peints, brosses, verre. — Exploitant: Reckinger Jean à Diekirch. — Du 12 mars 1923.

N° 1565. — *Café Bingen-Biwer*, Bettel. — Café-restaurant. — Exploitante: Biwer Catherine, veuve de Nicolas Bingen à Bettel. — Du 27 mars 1923.

N° 1566. — *Le Cuir Moderne Wiltz*. — Propriétaire Gaston Neumann, Wiltz. — Commission de peausseries. — Exploitant: Neumann Gaston à Paris, 7 rue Lalo. — Fondés de pouvoirs: Henke Joseph, Faber Léon, les deux comptables à Wiltz. — Pouvoirs les plus étendus: faire tout ce qui est nécessaire à l'exploitation du *Cuir Moderne Wiltz*. — Du 30 mars 1923.

Radiation:

N° 362. — (Mém. 1914, p. 1079.) — *Witve Johann Hufler-Ney*, Diekirch.

Gelöscht wegen Uebertragung des Geschäftes an ihren Sohn Théodor Hufler-Feith in Diekirch. — Du 2 mars 1923.

Ajoute:

N° 352. — (Mém. 1914, p. 1079 et 1922, p. 1357.) — *Peter Kremer*, Diekirch.

Das in Diekirch in der Bahnhofstraße gelegene « Hôtel de la Maison Rouge » mit Dependenzien hat der Eigentümer Hr. Peter Kremer, Bahnspediteur in Diekirch, an Hrn. Michel Hurt-Bertemes, Gast-

wirt in Diekirch, bis zum 1. Januar 1929 vermietet. — Du 19 février 1923.

Section B.

Inscription:

N° 69. — *Sägewerk Grundhof Konsbruck-Thill*, Grundhof. — Betrieb einer Sägefabrik mit Holzlagen, Schreinerei, Wagnerei und sonstigen hierzu gehörigen Artikeln wie auch Baumaterialien.

Gesellschafter: 1. Konsbruck Jakob, Landwirt in Berdorf; 2. Thill Anton, Wagner in Waldbillig; 3. Thill Sebastian, Wagner in Grundhof.

Offene Handelsgesellschaft gegründet durch Akt unter Privatschrift vom 10. Juni 1921.

Die Verwaltung der Gesellschaft liegt in den Händen der drei Gesellschafter zusammen, keiner von ihnen kann also Verpflichtungen für Rechnung der Gesellschaft eingehen ohne daß die Unterschriften der drei Gesellschafter aufgebracht sind.

Desgleichen sind die Unterschriften der drei Gesellschafter erfordert sowohl für Vertretung der Gesellschaft vor Gericht als auch dritten Personen gegenüber.

Auflösung der Gesellschaft: 1. Juli 1931. — Du 6 mars 1923.

Modification:

N° 68. — (Mém. 1922, p. 1382.) — *Banque belge luxembourgeoise*, agence d'Ettelbruck.

M. Jean Lorentz, sous-directeur de l'agence d'Ettelbruck, ayant renoncé à ses fonctions, la procuration dont il était porteur, est par le fait même annulée.

Par contre M. Jean Hoffmann, inspecteur à Luxembourg, est autorisé à signer, pour les affaires courantes de l'agence d'Ettelbruck, conjointement avec M. Emile Gœrens, directeur à Ettelbruck, ou avec M. François Grethen, porteur de procuration à Ettelbruck. — Du 2 mars 1923.